6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones { à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.23 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 Mois / 6 Mois / 1 An
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Vendredi 30 Novembre 1906

Dans notre numéro de dimanche matin, nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton :

FIEVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

Le talent de l'éminent auteur de cette œuvre palpitante est trop connu pour qu'il nous soit besoin d'en décrire la vigueur, l'éclat et le charme.

Cette FIEVRE D'OR qui est le mal du siècle, qui exaspère toutes les passions et rend capables de tous les crimes les malheureux qu'elle brûle, ne pouvait mieux être décrite et avec plus de sagacité que par Charles MEROUVEL...

FIEVRE D'OR

par l'actualité même du sujet, par l'intensité dramatique de l'action, par l'imprévu des épisodes, par la variété des pérsonnages mis en scène, mérite de figurer au premier rang des œuvres les plus justement populaires.

Tout le monde voudra lire et sera heureux d'avoir lu :

FIEVRE D'OR

Le Syndicalisme

La fumée des batailles d'Amiens et de Limoges est dissipée; on peut aujourd'hui se rendre compte des positions qui demeurent occupées par les adversaires des divers camps. Incontestablement, la victoire est restée à la Confédération Générale du Travail, au Syndicalisme. Seuls ceux que l'on persiste à appeler les guesdistes sont demeurés intraitables et se sont, jusqu'au bout, refusés à toute concession. Nous avons assisté à un spectacle inattendu, au Congrès national du Parti socialiste unifié : Jaurès se plaçant à l'extrême gauche, Vaillant demeurant au centre, pendant que Guesde se trouvait cantonné à l'extrême droite.

Il est bien certain que rien n'est plus contraire à la conception socialiste défendue par Guesde, s'appuyant sur les décisions des Conseils nationaux et internationaux, que les formules syndicalistes rattachées ouvertement ou non à l'anarchisme. Pour nos camarades du Nord, les syndicats constituent l'un des modes de l'organisation de la classe ouvrière, ils ne sont pas toute l'organisation ouvrière, ils ne se suffisent pas à eux-mêmes et ne sauraient, seuls, mener la lutte de classe intégrale. Les ouvriers groupés dans les syndicats acquièrent une personnalité, ils peuvent discuter avec le patronat ; ils deviennent capables de s'assurer une situation matérielle meilleure en arrachant des améliorations de salaire, des réductions des heures de travail. Mais, les syndicats n'ont pas la puissance de réaliser la révolution sociale. Qu'ils déchaînent la grève — peu importe son caractère et son dénouement, qu'elle ait recours à l'incendie au sabotage, qu'elle soit ou non victorieuse, elle ne fait pas faire un pas vers la solution libératrice de la transformation de la propriété individuelle en propriété collective ou communiste. Après comme avant la grève, le patron demeure le patron, et le salarié reste un salarié.

Il faut pour réaliser la révolution sociale mettre la main sur l'Etat, se rendre maître de l'usine aux lois, conquérir les pouvoirs publics. Il est donc nécessaire qu'à côté de son organisation syndicale, c'est-à-dire économique, le prolétariat ait une organisation politique. De là la nécessité de la constitution d'un Parti socialiste, parti politique de classe. C'est ce qu'exprimait Anseele à Limoges, reprenant une image chère à Vandervelde : il faut au prolétariat en route pour la conquête de son émancipation ses deux jambes, la jambe économique des syndicats et des coopératives, et la jambe politique, du Parti socialiste organisé.

Guesde appuyait sa thèse d'un argument qui m'a semblé très fort. Voyez, disait-il, la tactique du patronat ; il établit des cartels et des trusts : lorsqu'ils sont ainsi syndiqués, les patrons bornent-ils là leur action ? Non, ils se tournent vers l'Etat et le conquièrent, ils s'assurent, par des lois, la pérennité des avantages, des privilèges qu'ils s'octroient à eux-mêmes. Or, que veut le syndicalisme ? Il veut, dans le duel du prolétariat contre le patronat, ne donner au premier qu'une seule arme, lui refusant l'arme politique, alors que le second se tient en garde sur le terrain à conquérir, en maniant les deux pour sa défense.

Les anarchistes reconnaissent volontiers qu'il y a entre leurs méthodes d'action et la tactique du Parti socialiste « politicien et démocrate », un antagonisme irrémédiable ; c'est, disent-ils, une illusion de croire qu'un rapprochement soit possible.

Les Congrès d'Amiens et de Limoges auront eu pour résultat de réveiller toutes les méfiances de la Confédération.

« Au fond, écrit Pierrot, il s'agissait d'engager les socialistes à s'emparer de la Confédération ou de la désorganiser ».

Il est bien certain que la proposition Renard, à Amiens, et la proposition Delory, à Limoges, étaient grosses de menaces ; Renard a expliqué comment, à Amiens, le vote avait été escamoté, et la motion du Nord obtenait, à Limoges, 130 voix contre 148. Aussi, les partisans de la Confédération annoncent-ils que pour l'avenir « le mouvement syndicaliste ne retombera pas à la conception des gros syndicats, puissants par le nombre de leurs cotisants, la richesse de leur caisse et l'autorité de leurs fonctionnaires ». Ce langage est fort clair pour nos gros syndicats du Nord ; que nous sommes loin de la représentation proportionnelle à la Confédération !

Je sais bien que l'on insiste volontiers sur la déclaration de Griffuelhes ; Vaillant et Jaurès s'en réjouissent avec un égal optimisme ; elle assure, disent-ils, l'indépendance politique des syndiqués, elle contient une adhésion au socialisme puisqu'elle admet que l'émancipation intégrale des travailleurs ne peut se réaliser que par l'exploitation capitaliste. Serait-ce donc l'accord possible sur le terrain de la lutte pour la disparition du salariat et du patronat ? Non, le commentaire est venu, le danger étant passé ; il remet tout en question : « Ce n'est « pas le but qui fait l'accord, c'est la « façon d'agir, la tactique, la méthode « d'action. »

Le syndicalisme se maintiendra sur le terrain strictement antiparlementaire et proclamant plus que jamais — qu'il se suffit à lui-même — il s'organisera pour l'action directe, la grève générale, et, dans le cataclysme révolutionnaire, la prise du pouvoir.

G. DESMONS.

LIBRES PROPOS

Sur des Scandales Militaires

Il en pleut, des scandales militaires, dans le premier corps d'armée !

Hier, la chronique débordait en révélations sur cette « affaire du recrutement » qui a mis à l'état le patriotisme de « vive-larmistes » naguère farouches censeurs des « sans-patrie », et maintenant convaincus d'avoir usé de moyens déshonnêtes pour enfreindre la loi commune des vingt-huit ou des treize jours.

Mais voici que, tout d'un coup, cette affaire est reléguée au second plan ! Un autre scandale, bien plus grave, a surgi qui donne l'impression que, de bas en haut, l'armée est travaillée d'un mal très grave : le mal de concussion.

On ne peut désigner d'un autre nom, les actes qui consistent dans le commerce des dispenses ou des sursis et ceux qui s'appliquent aux fraudes sur le poids, la qualité ou la quantité des subsistances — que ces subsistances soient destinées aux hommes ou aux bêtes en service dans les casernes.

Oh ! nous n'entendons pas dire que la pourriture est partout, dans le recrutement et à l'Intendance. Nous savons que, dans ces deux services, les brebis galeuses ne sont que l'exception, — une exception infime, — mais nous avons pensé que ce serait faire œuvre utile, œuvre saine, d'en débarrasser le troupeau, innocent en immense majorité ; et c'est ainsi que s'expliquerait et se justifierait notre campagne contre les faussaires et les prévaricateurs, s'il était besoin de l'expliquer et de la justifier autrement que par la simple relation que nous avons donnée des faits.

La Justice civile est saisie des scandales du recrutement. Nous avons la conviction qu'après avoir épuisé tous les moyens d'investigation, elle appliquera toutes les sanctions nécessaires, sans se préoccuper de la qualité politique ou sociale des coupables.

Quant aux scandales de l'Intendance, ils relèvent de la justice militaire, du moins pour le moment, c'est-à-dire jusqu'au jour où apparaîtront des complicités civiles, et il semble impossible qu'il n'en soit pas découvert.

Nous faisons d'autant plus volontiers crédit à la Justice militaire que M. le Ministre de la Guerre lui-même, par une circulaire visiblement inspirée de ces scandales, vient de manifester sa volonté de mettre un terme à des fraudes dont la nation entière pâtit, si quelques forbans y trouvent des profits personnels.

On fraude sur la qualité des farines, sur la quantité des rations, sur le poids des fourrages, etc..., mais c'est le soldat mal et insuffisamment nourri, d'abord, c'est le contribuable ensuite qui sont volés !

Il est des gens incapables de faire tort d'un sou à leurs voisins et qui disent pourtant : « Voler l'Etat, ce n'est pas voler ! »

Ceux-là excuseront le fournisseur ou le gestionnaire de l'Etat qui auront augmenté leurs bénéfices ou leurs appointements en se faisant payer ce qu'ils n'ont pas livré ou ce qui ne leur a pas été livré...

Mais s'ils réfléchissaient tant soit peu, ils se rendraient bien vite compte que c'est sur la collectivité, par conséquent sur eux-mêmes, que retombent les effets de pareilles malversations.

Quoi ! nous sacrifierons plus d'un milliard, chaque année, pour faire face aux dépenses de la défense nationale, et une partie de ce milliard s'évanouirait dans les poches de quelques employés infidèles et de quelques industriels avides !

Nous serions alors un peuple d'imbéciles, mûrs pour toutes les exploitations et toutes les servitudes.

Les scandales découverts à l'Intendance de Lille, auront eu, nous l'espérons, ce résultat appréciable, de réveiller la conscience publique indifférente ou endormie ; car ils mettent en question la nourriture et l'entretien des jeunes français pendant leur séjour à la caserne, et, ce qui est plus grave encore, les intérêts vitaux du pays.

Mais pour qu'ils profitent vraiment, il faut que la Justice qui a désormais mission de projeter sur cette affaire une lumière éclatante, ne se laisse détourner de son devoir par aucune considération.

Nous nous emploierons, pour notre part, afin qu'il en soit ainsi.

G. SIAUVE-EVAUSY.

CHRONIQUE

LES JEUX

L'Etat cherche de l'argent. Ce n'est pas une nouveauté. L'Etat crie misère comme un simple particulier : les temps sont durs, tout augmente.

Les financiers, les équilibristes pour budgets, ceux qui jonglent avec les chiffres comme d'autres avec les assiettes, indiquent au Trésor, pour se refaire, des procédés toujours les mêmes. Nous ne sortons pas de l'impôt sur le revenu, d'un droit sur les successions, de monopoles quelconques dont on parle beaucoup sans les réaliser jamais. A l'occasion, un profane dit son mot, apporte sa solution. Tous les six mois environ un citoyen suggère : Pourquoi ne pas frapper les jeux ? L'idée est vieille comme le monde. Un jour, peut-être, lui ferons-nous un sort.

Je crois connaître l'homme qui veut pressurer les jeux. A défaut de beaucoup de vertu, il doit avoir eu beaucoup de guigne. Il sait par expérience que le jeu ne profite qu'au tenancier ; c'est dire qu'avant d'être philosophe, il fut victime. On perd à la roulette, on perd au baccara, on perd aux petits chevaux parce que, mathématiquement, on doit perdre. En fait de martingale, celle-là est certaine. L'homme qui joue n'ignore pas qu'il aura entre ses mains de mauvaises cartes. Si la raison avait quelque chose à voir dans cette fantaisie, l'homme qui joue ne devrait pas jouer, parce qu'il sait qu'il ne doit pas gagner et seul l'homme qui ne joue pas serait excusable de jouer puisqu'il ignore la tricherie de l'affaire.

Une heure vient où l'homme qui joue ne joue plus. C'est qu'il est rasé, comme on dit en style de tripot. Alors il se fait conseilleur, bâtisseur de constitution, inventeur d'impôts. Frappons le jeu, demande-t-il, en manière de revanche. Malheureusement, à l'heure où ce fou devient sage, il continue d'avoir tort, puisque jusqu'ici son système a été repoussé. Les spécialistes en budget soutiennent avec force que nos finances ne peuvent recueillir l'argent du jeu, parce qu'il est immoral. Les financiers sachez-le, ne sont pas toujours honnêtes, mais ils sont continuellement moraux. La moralité est en effet une hypocrisie faisant partie du décor de notre époque.

Qu'est-ce que la morale ? Une chose flasque, neutre, indéfinie. Mais c'est une chose d'autant plus respectable que personne ne pourrait l'exprimer exactement. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, a dit le poète. Dans le même ordre d'idée reconnaissons que ce qui se conçoit mal s'énonce superstitieusement mais avec force. Un français est un honnête homme sous la condition de penser que la morale est une chose sacrée. Nisard, qui n'était pas un fantaisiste, j'en atteste toute son œuvre, crut découvrir un jour qu'il existait deux morales et l'imprudent commit la faute de le dire. On le traita, ou à peu près, de dévergondé et son voisin de fauteuil à l'Académie, Camille Doucet, qui avait écrit ces vers à tout jamais célèbres :

Considération, considération !
Ma seule passion, ma seule passion.

n'eut plus pour lui la moindre considération et aucune passion pour sa philosophie.

Ce qui est immoral en France, cesse de l'être un peu plus loin. Notre trésor ne doit pas s'enrichir au profit du jeu, mais en Espagne, en Italie surtout, la chose est parfaitement admise. Ces Etats inscrivent chaque année à leur budget un nombre respectable de millions provenant des loteries. Les censeurs sévères vous diront que c'est empoisonner le peuple que de lui laisser croire que la fortune peut être l'œuvre du hasard. Théoriquement ils ont raison. Alors supprimons les loteries, détruisons tous ces tripots, temples de la roulette, de la dame de pique et des petits-chevaux. Dès l'instant qu'ils existent, pourquoi nos finances ne profiteraient-elles pas de l'aubaine ?

L'Etat, affirme l'homme vertueux, ne peut exploiter une industrie dont le but serait de dépouiller les naïfs.

Mauvaise raison. La preuve qu'il le peut, c'est qu'il le fait. Le pari mutuel verse chaque année dans nos caisses une cinquantaine de millions, sans que beaucoup de mes concitoyens, j'en suis sûr, souffrent dans leur honneur. Les courses, ose-t-on dire, ne sont pas qu'un pur jeu de hasard. Elles ont un côté utile, pratique : l'amélioration de la race chevaline. Peut-on dire cela sans rire ? Quel joueur portant quarante sous ou dix mille francs au guichet où l'on donne Centaure et Bucéphale, se soucie d'améliorer quoi que ce soit autre que son porte-monnaie ? Connaissez-vous ce phénomène de l'hopposme ? J'avoue en ce qui me concerne, l'ignorer complètement.

Et puis, quoi, l'Etat honnête, l'Etat vertueux, vieille rengaine ! Il l'est comme la moyenne des hommes : c'est bien tout ce que nous pouvons exiger. Les journaux d'opposition assurent chaque matin que le gouvernement par son immoralité nous conduit aux pires catastrophes, à la ruine. Ceux qui le soutiennent, au contraire, en font un modèle en toutes choses. Comme toujours la vérité est entre les deux. L'Etat est théoriquement moral, ce qui ne l'empêche pas de s'occuper, et même de profiter à l'occasion, d'œuvres immorales.

Immoral, il l'est au premier chef, par la façon forcément injuste dont sont réparties les charges publiques et c'est bien là la plus grave des immoralités. Immoral, il l'est en percevant des impôts formidables sur l'alcool, ce poison, en s'enrichissant de notre déchéance ; en frappant d'un droit très élevé les cartes à jouer ; en autorisant, en surveillant et en taxant certaines maisons closes que la police tolère avec une extrême bienveillance.

Dans ces conditions, point n'est la peine de faire les fines bouches, de refuser tel argent sous prétexte qu'il a de l'odeur. A l'heure présente, qui veut jouer, joue, pour le grand profit de croupiers dont la fortune s'édifie en quelques années. Un article de loi déclare : « Les jeux de hasard sont et demeurent interdits en France. » Qui s'en douterait ? Les tripots sont partout. Toute ville qui se respecte possède son et même ses claquedents. La police les surveille, croit-on. Elle surveille ceux qu'elle connaît et elle ne les connaît pas tous. Au reste le joueur ne se fait guère d'illusion : il sait qu'il a contre lui les avantages du jeu, les grecs, les tricheries ; tout cela n'atténue en rien sa passion ; le principal pour lui, c'est de jouer. Il va du cercle à peu près propre où la partie est d'allure honnête, au bouge fréquenté par les tricheurs exécutés. Que lui importe le lieu, puisqu'il espère gagner.

Est-il possible de moraliser ces gens-là ? Non. Dans ces conditions je ne vois pas pourquoi l'Etat ne profiterait pas de l'impôt que certains individus, rarement recommandables, sont autorisés à prélever sur les joueurs.

J.-M. CROS.

PROFILS

M. LE RAPPORTEUR BAUDON

A part qu'il n'est pas grêlé, qu'il a les cheveux un peu moins longs et le ventre un peu plus arrondi, M. Baudon ressemble beaucoup à M. Clovis Hugues. Au point que celui-ci, appelé un jour à faire une conférence dans la circonscription de son collègue, fut d'abord assez mal accueilli par les citoyens qui venaient l'écouter. Il était quelque peu en retard ; pour faire patienter les électeurs, on avait dû intervertir l'ordre du programme et donner la partie de concert avant la conférence. Enfin, le député-poète arriva. Il s'avança sur l'estrade, leva les yeux au plafond comme pour supplier la muse de l'éloquence de lui être propice et commença :

« Citoyens... »

Mais presque aussitôt l'un des auditeurs, flairant quelque supercherie et croyant qu'on lui présentait Baudon quand il attendait Clovis Hugues, fit entendre cette protestation :

— C'est Baudon !

« Citoyens », reprit le poète.

Toute la salle alors se mit à crier : « C'est Baudon ! C'est Baudon ! » puis se mit à chanter sur l'air connu : « C'est Clovis Hugues qu'il nous faut ». Beau vacarme qui dura un bon quart d'heure et dont le conférencier ne vint à bout qu'en versant sur son auditoire le torrent de son lyrisme qui roule, comme on sait, les émerveillements, les ensoleillements, les embrasements et tout le tremblement. A quoi les électeurs répondirent qu'ils n'avaient point affaire à M. Baudon (Théodore-Auguste).

L'éloquence de celui-ci est, en effet, beaucoup plus terre à terre. Il n'est pas poète ; il se contente d'être médecin. Il parle d'ailleurs peu, et quand il le fait, on pourrait supposer qu'il le fait pour sa barbe. Il siège au Palais-Bourbon depuis 1897 et jamais encore on ne s'était occupé de lui comme depuis que sa qualité de président de la commission de comptabilité l'a obligé à présenter la proposition relative à l'indemnité parlementaire. Depuis, on le déchire dans nombre de journaux, et il murmure, paraît-il : « Pour une fois que je monte à la tribune, je n'ai vraiment pas de chance ! »

Seulement, il a une petite consolation : A la Chambre, on ne l'appelle plus que « notre bon Oncle ».

NICK.

Le spiritisme et Lombroso

Dans les Cercles scientifiques romains, une déclaration du professeur César Lombroso sur le spiritisme vient de provoquer une émotion très vive. Le professeur Lombroso, qui occupe, comme on sait, à l'Université de Turin, une chaire de psychiatrie et qui est, en outre, l'auteur d'ouvrages appréciés sur la criminologie, l'hypnotisme et la psychologie, ainsi que des traités relatifs à l'étude de la fonction cérébrale, avait toujours été, jusqu'ces derniers temps, un adversaire déterminé des doctrines spirites.

Or, il vient de se rétracter et la revue «La Lellura» publie de lui un article dans lequel il déclare qu'après une enquête approfondie sur tous les phénomènes spirites, « il est forcé de formuler sa conviction que ces phénomènes sont d'une importance énorme, et qu'il est du devoir de la science de diriger son attention, sans délai, sur ces manifestations ».

Cette déclaration est, paraît-il fort commentée.

Le serment en Justice

Le garde des sceaux, M. Guyot-Dessaigne demande aux Chambres de supprimer enfin pour les témoins et pour les jurés, le fameux serment prêté «devant Dieu et devant les hommes ».

Si, comme cela est certain, la Chambre et le Sénat adoptent le projet de loi, nous ne verrons plus, aux fins de séances d'assises, le président du jury se lever de son banc et, la main sur le cœur, prononcer les paroles sacramentelles : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est : Oui, l'accusé est, etc.; ou : non, l'accusé est, etc... »

On n'invoquera plus la divinité à laquelle, il faut le reconnaître, on ne prête plus la moindre confiance.

On se contentera de jurer « sur l'honneur et sur la conscience ».

Aux Etats-Unis, dans divers cantons suisses, en Norvège, on ne jure plus du tout ; on se contente d'affirmer. Nous en arriverons là, la première étape une fois franchie.

Ce qui surprend, c'est que nous ayons mis si longtemps pour adopter une suppression que tout commandait.

ECHOS ET NOUVELLES

Un projet colossal va être mis à exécution dans le sud de l'Afrique.

La « British South Africa Company » va utiliser les cataractes du Zambèse comme force motrice pour produire l'électricité nécessaire aux travaux des Rand-Mines qui se trouvent à quelque 800 kilomètres des chutes Victoria.

Ce projet, longuement étudié, demandera environ deux ans de travaux. Les promoteurs de cette entreprise pensent, en se servant de l'électricité pour l'exploitation des Rand-Mines, économiser 25 millions de francs par an.

Ce n'est pas à dédaigner !

× × ×

La Fédération socialiste internationale des sociétés de secours mutuels tiendra un congrès, le mardi 25 décembre, jour de la Noël, à une heure de relevée, à la Maison du Peuple de Bruxelles.

LA QUESTION DU MAROC

La Chambre, après déclarations de M. Pichon affirmant que le Gouvernement ne poursuit aucun but de conquête au Maroc, a fixé a Jeudi, la discussion de l'interpellation Jaurès. — L'Angleterre n'interviendra pas. — Une partie de la presse allemande se montre alarmiste et parle des provocations de la France. — La situation a Tanger.

Paris, 29 novembre. — Cet après-midi, au début de la séance de la Chambre, M. BRISSON, qui préside, annonce qu'il a reçu de M. Jaurès une demande d'interpellation, sur la politique marocaine du gouvernement.

M. PICHON, ministre des affaires étrangères, demande la parole.

— Le gouvernement, dit-il, demande à la Chambre de joindre la discussion de l'interpellation à celle du projet de loi portant ratification de l'acte d'Algésiras.

Il propose que cette double discussion soit fixée à jeudi prochain. Il s'est assuré que le rapport de la commission sur l'acte d'Algésiras pourrait être déposé, en temps utile, pour permettre le débat à cette date.

Le gouvernement n'est pas moins désireux que M. Jaurès de faire connaître au Parlement et à l'opinion publique d'une façon complète la politique qu'il compte suivre dans les affaires marocaines.

Il le fera d'autant volontiers au grand jour de la tribune, comme il convient à un gouvernement parlementaire et libre, que cette politique, éloignée de tout dessein de conquête et de tout esprit d'aventure, uniquement préoccupée d'assurer l'exercice des droits, l'accomplissement des devoirs et des obligations de la France, n'a d'autre objet que de concourir en toute loyauté à l'exécution des dispositions de l'acte d'Algésiras. (Applaudissements.)

Les mesures que nous avons déjà prises et qui provoquent de la part de quelques journaux des critiques injustifiées ne sont que des mesures de précaution.

Le départ des navires de guerre n'a pas été ordonné d'abord, puis, contremandé, pour être reporté à une date ultérieure.

Arrrêté en principe, à la suite d'accords concertés avec le gouvernement espagnol aujourd'hui connus de toutes les puissances et qui n'ont provoqué de la part d'aucune d'elles aucune objection, ce départ s'effectuera demain.

Il n'implique aucune idée de débarquement prémédité, aucune arrière-pensée d'intervention préconçue.

La présence de nos navires devant Tanger, et non devant d'autres ports, qui vont remplacer les unités françaises, signifie que si les désordres s'aggravent à Tanger, si la situation y devient de plus en plus difficile, si la vie de nos nationaux et de nos colonies étrangères est menacée, nous entendons avoir sous la main les forces nécessaires pour rendre possible, d'accord avec l'Espagne, la mise en pratique de l'œuvre de police que nous avons réclamée à Algésiras et qui nous a été confiée.

Quand vous avez connu la conclusion de la conférence d'Algésiras, vous l'avez accueillie comme une satisfaction pour la politique française.

Nous demeurons fidèles à notre politique. Nous en retenons les devoirs, les charges et les bénéfices.

C'est cette idée qui doit diriger l'action de notre politique dans cette partie de l'Afrique, dont le statut a été déterminé par un accord international auquel nous entendons rester scrupuleusement fidèles. (Applaudissements.)

JAURES accepte la remise à jeudi, tout en s'étonnant que le gouvernement mette autant de précipitation à envoyer des navires à Tanger qu'il a mis de lenteur à faire ratifier l'acte d'Algésiras.

M. CLEMENCEAU. — Il s'agit de protéger nos nationaux.

Après une courte réplique de M. PICHON, la discussion de l'interpellation est fixée à jeudi prochain.

La situation à Tanger

Tanger, 29 novembre. — La situation à Tanger reste stationnaire. Les combats de cette semaine entre les fractions de deux tribus voisines de Tanger n'ont eu aucune répercussion dans la ville, mais on estime que ces escarmouches continuelles aux portes de la ville ne sont pas faites pour diminuer l'inquiétude actuelle.

Quelques familles habitant la banlieue ont cru prudent de rentrer dans l'enceinte de la ville. Les Anglais, touristes et résidants, étant ici assez nombreux sont ceux qui avec les Espagnols et les Français ont le plus à souffrir de cette situation. Leur état d'esprit actuel est intéressant à retenir.

La colonie française de Tanger doit tenir une réunion pour examiner la situation actuelle et les initiatives utiles qu'elle peut comporter de sa part.

M. Gummerce, ministre américain, a dû quitter Fez lundi dernier. On assure qu'il n'a obtenu aucune satisfaction en ce qui concerne les réclamations qu'il a présentées au makhzen.

Les autorités de Rabat autorisent les achats de terrains à deux heures de marche autour de Rabat ; mais la sécurité y est trop précaire pour que les Européens se hasardent à faire des acquisitions.

La colonie française prépare un grand meeting pour protester contre la situation faite autour de Tanger par le pouvoir révolutionnaire du caïd Raissouli.

L'attitude de l'Angleterre

FAUX BRUIT D'INTERVENTION

Londres, 29 novembre. — Contrairement aux bruits qui ont couru sur le continent et dont certains journaux se sont faits l'écho, il est absolument inexact que la Grande-Bretagne ait l'intention d'envoyer des bâtiments de guerre dans les eaux marocaines. Le gouvernement anglais est bien décidé à laisser à la France et à l'Espagne, dans lesquelles il a la plus entière confiance, le soin de protéger les Européens au Maroc, conformément à l'esprit et à la lettre de la convention d'Algésiras.

On peut tenir comme absolument dénuées de fondement toutes les informations tendant à faire croire que l'Angleterre veuille se départir de cette attitude et essaye à intervenir au Maroc.

L'opinion en Allemagne

Berlin, 29 novembre. — Les journaux francophobes accusent la France et l'Espagne de vouloir jouer au Maroc une action conquérante et accusent la France de provocation.

Les « Nouvelles de Dresde » écrivent :

« L'orage marocain gronde à nouveau à l'horizon et ceux qui avaient eu la naïveté de croire que tout se terminerait à Algésiras doivent se trouver déjà cruellement déçus. Jusqu'à présent tout semble donner raison à ceux qui nous prédisaient que le grand branle-bas ne commencerait qu'après la conférence. On dirait qu'une malédiction reste suspendue sur l'Europe. A peine un danger se trouve-t-il écarté qu'un autre plus aigu survient. Réveillé de nouveau, le conflit marocain ne s'apaisera pas de sitôt et il faudrait une forte dose d'optimisme pour envisager sans inquiétude la nouvelle phase où il semble devoir entrer.

Il devient évident que la France tient à se passer du consentement des autres puissances de la conférence et qu'elle tient à créer le plus tôt possible un précédent dont elle s'autorisera dans la suite pour poursuivre l'exécution de ses plans marocains.

C'est qu'aux yeux des Marocains, la France doit prendre une revanche pour sa reculade à la suite du débarquement de l'empereur à Tanger. Mais l'Allemagne n'aurait-elle pas, elle aussi, une revanche à prendre pour son insuccès d'Algésiras ? (Sic).

Malgré toutes les assurances pacifiques, il est à craindre que de nouveaux dangers ne nous menacent de par ce réveil de la question marocaine. Sans que l'on désire de nouvelles complications, elles peuvent naître d'elles-mêmes. Cette question n'eût jamais dû être agitée. Sait-on quand et comment elle finira ? Nous savons que le gouvernement éprouve en ce moment quelques inquiétudes à ce sujet. Si la question marocaine se trouve de nouveau ranimée, c'est sur le compte de la France qu'il faudra la mettre. »

Les organes qui sont le plus directement en contact avec la chancellerie s'abstiennent de prendre part à ces attaques et se bornent à reproduire les dépêches de Paris et de Madrid. Ils conservent une attitude neutre sans approuver ni désapprouver les mesures que la France et l'Espagne préparent. Ils se contentent de noter les assurances données par la France et l'Espagne et qu'ils ont enregistrées en affirmant leur confiance que ces deux puissances sauraient rester dans les limites que leur trace l'acte d'Algésiras.

Le « Lokal-Anzeiger » s'attend aussi à ce que le gouvernement français explique la nouvelle phase de sa politique marocaine lorsqu'il présentera à la ratification du Parlement la convention d'avril dernier.

Le gouvernement allemand a décidé de ne pas envoyer de navires dans les eaux marocaines et de laisser la France et l'Espagne prendre seules les mesures qu'elles jugent nécessaires.

La presse autrichienne

Vienne, 29 novembre. — La « Zeit » publie un article contre ce qu'elle appelle l'aventure marocaine de la France et de l'Espagne, à laquelle elle prophétise les pires déceptions : des milliards de dépenses et des milliers d'hommes tués pour enrichir une poignée de spéculateurs.

L'article reconnaît à l'Espagne un certain droit, puisque sur 100 Européens au Maroc, il y a 99 Espagnols, mais rappelle qu'il y a quarante ans l'Espagne, avec 50,000 hommes, n'a pu avancer à dix kilomètres de la côte et a dû se contenter d'une indemnité dérisoire et de la ville de Tétouan, dont les mines aujourd'hui ne sont pas encore utilisées. La « Zeit » termine en disant que si l'Allemagne a vraiment des plans hostiles contre la France, elle n'a qu'à la laisser s'avancer bien à fond dans cette aventure.

LES INVENTAIRES

UN COLONEL CLERICAL

Alençon, 29 novembre. — Le colonel de Lestapis, du 14e hussards, demande sa mise à la retraite, par suite de la participation de son régiment aux inventaires.

Il est parti hier après avoir fait ses adieux aux officiers et aux soldats, leur souhaitant de meilleurs jours.

Par « meilleurs jours » ce clérical galonné rêve sans doute du gouvernement des curés.

FUITE D'UN RECEVEUR

Le Mans, 29 novembre. — Ce matin, le receveur d'enregistrement de Saint-Calais, M. Rey, qui, relevé de ses fonctions, s'était barricadé dans ses bureaux, a pris la fuite en sautant, par la fenêtre ; sa sœur l'accompagnait. Ils ont quitté Saint-Calais.

La porte de l'immeuble a été forcée en vertu de l'ordonnance du président du tribunal civil prescrivant de pénétrer « manu militari » dans le bureau de l'enregistrement.

On sait que ce fonctionnaire bigot avait été révoqué pour refus de participer aux inventaires.

UN DON DE M. HUART

Nantes, 29 novembre. — M. Huart, préfet de la Loire-Inférieure a fait remettre au commissaire central mille francs pour les agents de police qu'il félicite du zèle et du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur difficile mission.

UN CURE PROVOCATEUR

Perpignan, 29 novembre. — L'autorité administrative a déposé une plainte contre le curé de Villelongue-de-la-Salanque qui, lors des opérations d'inventaire, excita les clérieaux à la révolte. Le curé sera poursuivi. Pourquoi n'agit-on pas de même envers